



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 28 juillet 2025

EN RÉSUMÉ

Nominations

- M. Thomas WANECO, inspecteur général des affaires sociales et ancien directeur général de la Haute Autorité de Santé, se verrait confier la direction de la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) au ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.
- Mme Véronique SOLERE, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire et actuelle déléguée interministérielle à la souveraineté agricole des Outre-mer, serait nommée directrice générale de l'Agence régionale de santé de Bretagne.
- Mme Mathilde MARMIER, médecin de santé publique et directrice à l'Agence de la biomédecine, ancienne collaboratrice de M. Gabriel ATTAL à Matignon, pourrait se voir confier la direction générale de l'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté.
- Mme Cléa BLOCH, directrice d'hôpital et inspectrice à l'Inspection générale des finances, est nommée conseillère technique auprès du directeur du cabinet du Premier ministre, M. Nicolas PERNOT, à compter du 18 août 2025.

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

Dépenses de santé : Catherine VAUTRIN détaille les pistes d'économie dans le cadre du prochain PLFSS

La ministre du Travail et de la Santé, Mme Catherine VAUTRIN, a présenté dans *Le Monde* les principales mesures visant à freiner la hausse des dépenses de santé. Parmi les leviers envisagés : le doublement du plafond annuel des franchises médicales à 100 euros, la sortie facilitée du régime des affections longue durée (ALD) pour les patients guéris, la suppression des ALD non exonérantes, ainsi qu'une remise en question du remboursement à 100 % de certaines cures thermales et médicaments à service médical faible.

Santé mentale en milieu carcéral : un rapport parlementaire dénonce une prise en charge défaillante

Dans un rapport d'information présenté au nom du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC), Mmes Josiane CORNELOUP (DR) et Élise LEBOUCHER (LFI) dressent un constat sévère de la prise en charge des troubles psychiques chez les personnes placées sous main de justice. Ce rapport met en lumière une dérive structurelle vers une réponse pénale faute d'offre de soins suffisante. Les données confirment une prévalence très élevée des troubles psychiatriques et addictifs en détention, ainsi qu'une sous-prise en charge notable des troubles du neurodéveloppement, notamment le TDAH.

Renforcement du rôle des préfets : Dans le cadre de la refondation de l'État local, le rôle des préfets est renforcé. Ils participeront désormais à l'évaluation annuelle et à la fixation des objectifs de l'ensemble des chefs de services de l'État. Dans le secteur de la santé, cela inclut les directeurs généraux des agences régionales de santé (ARS), dont les préfets suivront les performances et contribueront à fixer la part variable de leur rémunération.